



CONSEIL MUNICIPAL
CE 4 septembre 2018

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, ce 4 septembre 2018 à 19h00.

Présents	M. Gilbert Rivard	Maire
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Wandalina Therrien	Conseiller no.4
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6
Absent	M. Jacques Ricard	Conseiller no.5

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que monsieur Denis Pinet agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés.1106-2018 Sur proposition de la conseillère Solange Gamache, appuyé par le conseiller Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après avec les modifications suivantes :

- 6.4 Dépôt d'une lettre d'entente entre voisins – Dossier Michael Bolduc**
- 6.5 Soumission pour l'ajout de lumières supplémentaires dans les chemins de chalets**



VILLE DE DUPARQUET

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Salle du conseil – Hôtel de ville de Duparquet**

Mardi le 4 septembre 2018 à 19h00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance régulière du 7 août 2018

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Invitation Association québécoise d'urbanisme
- 4.2 François Gendron
- 4.3 Vivre en santé
- 4.4 Directeur adjoint du service des incendies

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des comptes du mois d'août 2018

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Fixation du prix de vente des terrains de la municipalité

6.2 TECQ 2014 – Demande d'un emprunt temporaire sous forme de marge de crédit

6.3 CHSLD de Palmarolle – Demande de soutien et pétition à faire signer par les citoyens

6.4 Dépôt d'une lettre d'entente entre voisins – Dossier Michael Bolduc

6.5 Soumission pour l'ajout de lumières supplémentaires dans les chemins de chalets

7. TRAVAUX PUBLICS

8. RÈGLEMENTS

8.1 Modification du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Avis de motion et dépôt du projet de règlement 06-2018

9. INFORMATIONS

10. SUIVI

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les conseillers et conseillères de la Ville n'ayant pas reçu copie du procès-verbal de la séance régulière du 7 août 2018, ce point est reporté à la prochaine réunion.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Invitation Association québécoise d'urbanisme

4.2 François Gendron

4.3 Vivre en santé

4.4 Directeur adjoint du service des incendies

5. FINANCES

Rés.1107-2018

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2018 :

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RECOMMANDÉ par la conseillère Wandalina Therrien, secondée par le conseiller Sylvain Audet et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

Liste des comptes du mois pour un montant de	18 688,01 \$
Liste des comptes en prélèvement pour un montant de	29 895,47 \$
Salaires versés et frais de déplacement pour Août pour un montant de	15 882,77 \$

6. AFFAIRES COURANTES

Rés.1108-2018

6.1 FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet doit défrayer certaines dépenses en sus du coût d'achat des terrains;

ATTENDU QUE la municipalité veut trouver un équilibre entre la récupération des coûts encourus lors de l'achat des terrains et favoriser l'occupation du territoire;

ATTENDU QUE la fixation d'un prix de vente qui reflète la valeur marchande estimée permettrait de rencontrer les objectifs visés par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RECOMMANDÉ par la conseillère Solange Gamache, appuyée par le conseiller Sylvain Audet et unanimement résolu de fixer le prix de vente des terrains de la municipalité à 1,15 \$ du pied carré, soit le prix de la valeur uniformisée.

Rés.1109-2018

6.2 TECQ 2014 – DEMANDE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE SOUS FORME DE MARGE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE l'octroi d'un contrat à Galarneau Entrepreneur Général pour la réfection des égouts et voirie de la rue Pionniers et des avenues St-Albert, Laurier et des Saules pour un montant de 243 281,12 \$ taxes incluses pour l'année 2018 et de 337 003,91 \$ taxes incluses pour 2019 représentant un grand total de 580 285,03 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE la contribution gouvernementale accordée dans le cadre de la TECQ 2014 est de 569 510 \$;

ATTENDU QUE la contribution gouvernementale sera versée à la fin des travaux lors de la reddition de comptes;

ATTENDU QUE l'article 567(2) de la Loi sur les cités et villes permet au conseil municipal de décréter un emprunt temporaire pour le paiement de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et le contracter aux conditions et pour la période qu'il détermine et ce, sans nécessiter l'approbation du MAMOT;

ATTENDU QUE l'entrepreneur soumettra un décompte progressif de l'avancement des travaux qui lui permettra facturer ces derniers au fur et à mesure de leur réalisation;

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet doit s'assurer d'une bonne gestion de ses liquidités et du respect de ses obligations.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RECOMMANDÉ par le conseiller Sylvain Audet, appuyé par la conseillère Solange Gamache et unanimement résolu d'autoriser la Ville de Duparquet à contracter un emprunt temporaire garanti pour l'entièreté de la contribution gouvernementale au montant de 569 510 \$ auprès de l'institution financière de la municipalité et d'autoriser le directeur général à signer les documents relatif à l'emprunt susmentionné.

Rés.1110-2018

6.3 CHSLD DE PALMAROLLE – DEMANDE DE SOUTIEN ET PÉTITION À FAIRE SIGNER PAR LES CITOYENS

ATTENDU QUE le *Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT)* a annoncé la fermeture du *Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD)* de Palmarolle;

ATTENDU QUE notre le modèle de service de proximité, à l'égard de la prestation des soins de santé, est unique, adapté au territoire et aux besoins de la population de la MRC d'Abitibi-Ouest et reconnu par le ministre de la Santé, monsieur Gaétan Barrette;

ATTENDU QUE la mission du CISSSAT qui est d'offrir des soins de santé de qualité et que la proximité est une composante majeure de la qualité;

ATTENDU QUE le CHSLD de Palmarolle contribue au développement social et économique de la municipalité et qu'il est un moteur essentiel pour celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Solange Gamache, appuyée par la conseillère Claudette Macameau et unanimement résolu et adopté :

QUE la ville de Duparquet appuie la municipalité de Palmarolle dans sa démarche afin de maintenir, voire de reconstruire le CHSLD à Palmarolle;

DE REQUÉRIR du CISSSAT une confirmation claire et sans délai du maintien et même, au besoin, de la reconstruction du CHSLD à Palmarolle.

Rés.1111-2018

6.4 DÉPÔT D'UNE LETTRE D'ENTENTE ENTRE VOISINS – DOSSIER MICHAEL BOLDOC

ATTENDU QUE le CCU a émis une recommandation défavorable concernant la construction d'un bâtiment ne respectant pas les grandeurs inscrites au règlement 12-2013 et que celle-ci a été entérinée par résolution du conseil le 7 août 2018;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble, Monsieur Michael Bolduc, s'est entretenu avec le conseil municipal et a apporté des arguments permettant de convaincre les conseillers du bien-fondé de la demande;

ATTENDU QUE les conseillers ont demandé de recevoir un appui formel des voisins du propriétaire à l'effet que la construction d'un tel bâtiment ne constituerait pas une nuisance et n'aurait pas d'effet négatif sur leur qualité de vie, lequel a été reçu par voie d'une lettre déposée séance tenante à la présente réunion du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Solange Macameau, appuyée par le conseiller Sylvain Audet il est unanimement résolu d'accéder favorablement à la demande de dérogation mineure telle que présentée.

Rés.1112-2018

6.5 SOUMMISSION POUR L'AJOUT DE LUMIÈRES SUPPLÉMENTAIRES DANS LES CHEMINS DE CHALETS

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet désire améliorer la sécurité et la qualité de vie de ses citoyens résidants dans les chemins de chalets;

ATTENDU QU'une soumission de M. Roy Électrique pour l'achat de 30 lumières et l'installation complète de 2 lumières totalise 26 329,28 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE Hydro-Québec installerait, sur demande, les 28 lumières sur ses poteaux sans frais supplémentaires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Audet, appuyé par la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement de retenir la soumission de M. Roy Électrique pour l'ajout d'éclairage dans les chemins de chalet au montant de 26 329,28 \$ taxes incluses et d'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches pour exécuter lesdits travaux

7. TRAVAUX PUBLICS

8. RÈGLEMENT

Rés.1113-2018

8.1 Modification du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Avis de motion et dépôt du projet de règlement 06-2018

Le conseiller Sylvain Audet donne AVIS DE MOTION de la présentation à la présente séance du conseil municipal du projet de règlement 06-2018 visant à modifier le règlement no 06-2016 « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Duparquet ».

Un projet du règlement no 06-2018 est présenté par la conseillère Solange Gamache

9. INFORMATIONS

10. SUIVI

11. COMMUNICATION DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.1114-2018

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition du conseiller Sylvain Audet, secondé par la conseillère Wandalina Therrien et il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h00